

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

### PROCÈS-VERBAL

Vu pour être annexé à la  
Délibération du Conseil Municipal  
en date du 27/06/2019 - Aff 1-2



Le Maire,

A. TAÏBI

### Séance du 20 décembre 2018

#### Membres :

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre deux mille dix-huit à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille dix-huit, s'est réuni salle des Mariages, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

#### Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

#### Étaient absents représentés :

Mme Najia AMZAL	a donné pouvoir à	M. Abdelfattha MESSOUSSI
Mme Favella HIMEUR	a donné pouvoir à	M. Mathieu DEFREL
Mme Nabila AKKOUICHE	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
M. Nicolas STIENNE	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Evelyne SEEGER
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	Mme Sean NKOLO MAYE
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU

Étaient absents : M. Erol ERSAN, Mme Najewa HAMMANI, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Julien MUGERIN

**Monsieur le Maire** propose, avant de démarrer l'ordre du jour du dernier Conseil municipal de l'année 2018, une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg qui a eu lieu il y a quelques jours. L'ensemble des personnes présentes ont une pensée émue pour les familles des victimes dont le bilan s'est alourdi de jour en jour. **Monsieur le Maire** voudrait également rendre hommage à une ancienne conseillère municipale, Lisette LE FLEM, que beaucoup, au sein du Conseil, ont très bien connu et qui s'est éteinte samedi 15 décembre. Lisette, fait remarquer **Monsieur le Maire**, a beaucoup marqué la vie locale par ses divers engagements ainsi que sa bonne humeur incontestable. Elle a été conseillère municipale pendant deux mandats, de 1983 à 1989 et de 1989 à 1995, à l'époque où Louis PIERNA était Maire de la ville. Lisette Le FLEM a siégé à différentes Commissions municipales, en particulier à la Commission Enfance, Jeunesse et Sports, mais aussi à la Commission Culture, Sports et Vie Associative. Elle a également, pendant de très nombreuses années, été déléguée à la Caisse des Écoles et, anciennement, au Comité de Jumelage.

Beaucoup de Conseillers municipaux ainsi que beaucoup de Stanoises et de Stanois se souviennent de cette femme, de cette militante très attachante, dynamique, respectueuse des habitants de Stains. **Monsieur le Maire** rappelle que Lisette LE FLEM a également été la présidente de l'association Stains Ville Fleurie de 1997 à 2014. Elle a, tout au long de son engagement au côté des Stanois et en tant qu'élue, participé grandement à faire vivre la vie locale dans différents domaines. **Monsieur le Maire** se souvient, en particulier, de toutes les fois où elle a pu accompagner des sorties, participer à l'organisation de fêtes à Stains ou à l'extérieur, participer à l'organisation de séjours en direction des seniors. Elle a également, dans le cadre de son association lorsqu'elle était présidente de Stains Ville Fleurie, encouragé les Stanoises et les Stanois à fleurir leur maison et à respecter le cadre de vie. **Monsieur le Maire** a discuté cette semaine avec certaines de ses voisines qui se souviennent, avec beaucoup d'émotion, que cette femme, qui aimait la ville, aimait également la vie et profondément les Stanoises et les Stanois. **Monsieur le Maire** propose, pour ces deux tristes nouvelles, d'observer une minute de silence.

*À l'invitation de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux observent une minute de silence.*

**Monsieur le Maire** voudrait revenir rapidement sur le changement de salle. Le Conseil municipal, qui se tenait jusqu'à présent dans la Salle du Conseil, se tient désormais dans la Salle des Mariages. **Monsieur le Maire** explique que ce changement permet de disposer d'un peu plus d'espace et que, dorénavant, l'ensemble des conseils municipaux auront lieu dans la Salle des Mariages. Par ailleurs, cette nouvelle salle permet au public de ne pas être dans la Salle des Souvenirs. Jusqu'à présent, le public était un peu isolé et n'avait pas nécessairement une vue de l'ensemble du Conseil municipal. **Monsieur le Maire** se réjouit de ce gain d'espace et note que la Marianne se trouve juste derrière les conseillers municipaux.

**Monsieur le Maire** souhaite la bienvenue aux élus pour ce dernier Conseil de l'année qui se déroule dans un contexte de crise sociale sans précédent sur fond d'inégalités territoriales exacerbées. Il remarque qu'il n'y a jamais eu autant de milliardaires en France et, dans le même temps, autant de travailleurs pauvres, de retraités pauvres, d'étudiants pauvres, de femmes isolées pauvres, de commerçants pauvres. **Monsieur le Maire** cite une loi de finances qui, pour lui, porte un budget d'ancien régime, un budget de taxes et de privilèges, un budget et une politique contestés dans la rue. **Monsieur le Maire** s'inquiète des coupes qui se confirment pour les services publics par une ponction de plus de 13 milliards d'euros alors que, en face, les 500 plus grandes fortunes de France ont cumulé plus de 650 milliards d'euros. Ce dernier chiffre a été multiplié par trois en dix ans et atteint ainsi un niveau record sans précédent. **Monsieur le Maire** explique qu'en face de cela des voyous aux cols blancs volent 6 milliards d'euros d'évasions fiscales des poches

des contribuables. Pour **Monsieur le Maire**, il y a effectivement de quoi être en colère et celle-ci est tout à fait légitime. Le mouvement des gilets jaunes traduit ce cri de colère, ce cri du peuple qui en a assez du mépris, du pouvoir, de l'arrogance, des injustices, des discriminations et des inégalités.

**Monsieur le Maire** voudrait profiter de ce Conseil municipal pour revenir sur la mobilisation des lycéens d'Utrillo contre Parcoursup et la réforme du lycée. Il souhaiterait saluer, une nouvelle fois, les services de la ville, les associations, les parents d'élèves, les enseignants et les élus qui ont été présents pendant plusieurs jours pour éviter tout débordement. Il a été possible, malgré quelques heurts entre une poignée de lycéens, lycéennes, voire pas nécessairement des lycéens, et les forces de l'ordre, d'éviter que la violence prenne le pas sur les revendications légitimes des jeunes d'Utrillo et celles des enseignants. Cette mobilisation et ces revendications viennent renforcer un mouvement social plus large et sans précédent. **Monsieur le Maire** rappelle que les mobilisations font partie de l'ADN de Stains. Elles se poursuivent et se traduisent, récemment, par une action juridique forte, une volonté politique conjointe avec plusieurs Maires et départements pour engager un recours contre l'État. **Monsieur le Maire** explique que cette démarche n'est pas seulement inédite, c'est une bataille qui est devenue indispensable et utile pour les Stanoises et les Stanois. Sur le terrain, un certain nombre de Maires constatent et dénoncent depuis trop longtemps le recul progressif des services publics, le manque de moyens criant pour les enfants et les jeunes, le manque de policiers, l'allongement des délais auprès de la justice. Ainsi, depuis des années, ces Maires se sont mobilisés pour demander l'égalité concrète du droit commun. En effet, pour **Monsieur le Maire**, la bataille pour l'égalité représente l'épine dorsale de la mobilisation.

En mai dernier, ils ont reçu un soutien inattendu : un rapport parlementaire de deux députés, un élu de la République en Marche et un élu de « LR Les Républicains », qui ne sont d'ailleurs pas issus de la Seine-Saint-Denis. Ce rapport permet de constater que l'action de l'Etat en Seine-Saint-Denis est en net recul et très clairement défailante au moins sur trois missions régaliennes : la sécurité, la justice et l'éducation. Ce constat, la ville de Stains, entre autres, le dénonce depuis très longtemps. Ainsi, pour **Monsieur le Maire**, malgré 40 années de politique dite prioritaire, spécifique, malgré les grandes déclarations d'intentions de l'ensemble des gouvernements, l'État s'est rendu coupable, puisqu'il ne peut pas y avoir d'égalité réelle s'il n'y a pas d'égalité territoriale. **Monsieur le Maire** tient à dire que cette bataille sera difficile et longue, mais très utile pour les habitants. Cette année 2018, comme les années précédentes, la majorité a su garder son cap, maintenir, dans des conditions difficiles et des budgets contraints, la dynamique du nouvel élan populaire. Elle a travaillé, avec l'ensemble de l'équipe municipale, afin d'améliorer concrètement le cadre de vie des habitants. **Monsieur le Maire** cite notamment la mise en place, depuis le mois de septembre, de la brigade verte du quotidien, puis, très prochainement, la mise en place du permis de louer. Il s'agit d'un acte fort sur lequel les élus seront d'ailleurs amenés à délibérer ce soir. Beaucoup restent à venir puisque la majorité s'attache à apporter des projets d'avenir pour la ville de Stains ainsi qu'à rendre fiers et dignes les Stanois.

**Monsieur le Maire** pourrait par exemple parler de la rénovation urbaine avec l'ANRU 2 à la fois sur le Clos Saint-Lazare et la Prêtresse pour lequel un Comité de pilotage très important s'est tenu la veille. **Monsieur le Maire** pourrait également évoquer l'ouverture du centre administratif situé sur le Clos Saint-Lazare et au sein duquel des services ont déjà emménagé. Celui-ci se trouve à côté d'un pôle important de l'économie sociale et solidaire qui est en devenir. **Monsieur le Maire** pense également au futur quartier des Tartres avec son groupe scolaire de 19 classes, un gymnase situé à proximité du collège Barbara et d'un cœur vert de près de 16 ha qui sera préservé et développé. Par ailleurs, il y aura un futur pôle de développement économique au Bois Moussay avec l'arrivée du Centre de Recherche d'Engie à quelques mètres de la gare du T11. Il s'agit, aux yeux de

**Monsieur le Maire**, d'un enjeu économique extrêmement important pour la ville de Stains. Des études ont également été lancées pour permettre de réaménager de manière forte et concrète le centre-ville qui englobe l'Hôtel de Ville avec des travaux importants qui seront réalisés. Il y a d'abord les études qui englobent l'église qui a été, quelques années auparavant, complètement restaurée et, tout récemment, la porte du Château de la Motte avec la nouvelle médiathèque Louis Aragon.

**Monsieur le Maire** insiste sur le fil conducteur depuis le début du mandat et pour les années à venir : la bataille pour des transports de qualité. Il y a, notamment, sur les RD29, le passage d'un tramway sur l'avenue Stalingrad et sur l'ex RN301, plus précisément sur l'avenue Maxime Gorki, le passage d'un bus en site propre. **Monsieur le Maire** insiste sur la détermination de l'équipe municipale autour des sujets qui concernent le quotidien et l'avenir des Stanois. Il s'agit, pour l'équipe municipale, d'une question d'égalité et de dignité. Le développement de la ville de Stains, en tant que porte d'entrée de la métropole, doit également se construire avec et pour les Stanois. **Monsieur le Maire** rappelle simplement que Stains connaît un dynamisme assez important : le plus important sur le territoire de Plaine Commune. En effet, en cinq ans Stains a gagné près de 5 722 Stanois de plus, autrement dit, une hausse de 16,7 %. Il s'agit de la plus forte hausse de Seine-Saint-Denis et donc du territoire de Plaine Commune. Ceci sans pour autant que des Stanoises et des Stanois quittent Stains, puisque l'objectif est de travailler sur cette complémentarité et cette cohérence entre les nouveaux arrivants et les habitants qui sont et demeurent à Stains.

**Monsieur le Maire** propose, après ces quelques mots d'introduction, de passer à l'ordre du jour.

### Communication du Maire

#### 0 - Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

**Monsieur le Maire** rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Marie-Claude GOUREAU souhaiterait faire une remarque concernant les marchés publics puisque ce n'est pas passé en Commission d'Appels d'Offres (CAO). Elle demande si cela est normal.

**Monsieur le Maire** lui répond que les marchés à procédure adaptée ne passent pas en CAO.

#### Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** annonce que, dans l'ordre du tableau, Madame Terragi CHEVET devait être désignée secrétaire de séance, mais qu'elle est absente. Toujours dans l'ordre du tableau, **Monsieur le Maire** propose de désigner Monsieur Julien MUGERIN.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par

mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNÉ Monsieur Julien MUGERIN, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2018**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques ou commentaires sur le procès-verbal du 19 septembre 2018. En l'absence de remarque, il propose de l'adopter.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose, avant de démarrer la présentation par Mathieu DEFREL du rapport sur l'affaire 1.3, de retirer l'affaire 3.1 qui concerne le rapport 2018 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (la CLECT) avec la métropole. En effet, Monsieur le Maire ne dispose pas malheureusement de tous les éléments qu'il avait demandés. Les conditions ne sont donc pas réunies pour pouvoir échanger et délibérer sereinement, aujourd'hui, sur ce rapport. Monsieur le Maire propose de retirer ce point sans débat puisqu'il avait demandé un certain nombre d'éléments, y compris avec l'EPT, mais, compte tenu du fait qu'il ne les a pas obtenus, il n'est pas en mesure de présenter ce rapport et d'en discuter. Le rapport 3.1 est donc retiré de l'ordre du jour.

**Affaire n° 1.3 - Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) - Année 2017**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL ne va pas donner lecture du rapport d'activité complet, mais laissera les élus en prendre connaissance. Mathieu DEFREL le rappelle, ce rapport passe, chaque année, en Conseil municipal et la ville est adhérente au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne depuis 1905. Il s'agit d'un Syndicat mixte qui a pour mission d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire pour le compte de plusieurs communes en Ile-de-France et notamment 103 collectivités. Mathieu DEFREL explique que ce rapport fait état de l'activité du Syndicat afin de présenter les différents projets sur lesquels ils ont travaillé. Il permet également de présenter tout ce qui est mené en termes

de politique funéraire à l'échelle régionale dans le cadre de la délégation de service public de cet établissement. Mathieu DEFREL précise que la Ville de Stains y siège à raison de trois ou quatre fois par an afin de pouvoir participer aux débats, échanger avec les différents élus de la région et nourrir la réflexion des services sur les questions du funéraire. Les services de Stains ont d'ailleurs saisi le syndicat pour différents projets liés notamment au cimetière communal dont François VIGNERON fait parfois le rapport, ici, en Conseil municipal. Mathieu DEFREL laisse les élus prendre connaissance du rapport 2017 et reste à leur disposition pour faire remonter, si besoin, les informations et les questions au niveau du syndicat.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne accompagné du compte administratif, arrêté pour l'exercice 2017.

**Affaire n° 1.4 - Rapport d'activité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique (SMIREC) - Année 2017**

Rapporteur : Francis MORIN

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de vote sur ce rapport.

Francis MORIN explique que, comme chaque année, les éléments du rapport d'activité du Syndicat mixte intercommunal des réseaux de chaleur (SMIREC) sont portés à la connaissance du Conseil municipal. Il rappelle que, quelques années auparavant, un certain nombre de villes de Plaine Commune ont décidé de transférer la compétence des réseaux de chaleur et de froid à un syndicat mixte intercommunal. Ce syndicat se compose en deux parties : une partie en régie directe qui concerne la ville de La Courneuve et, depuis 20 ou 30 ans, s'appuie sur un réseau de géothermie ainsi que sur les principales centrales de chauffage au bois et au gaz qui se situent à Stains, Saint-Denis et quelques petites unités par ailleurs. Francis MORIN invite les élus à lire le rapport bien qu'il soit très technique.

Il précise, parce que ce n'est pas toujours clair notamment chez les locataires, que la chaleur est amenée aux immeubles et aux éléments du patrimoine, puis c'est à la charge du propriétaire de ces immeubles de répartir la chaleur dans leurs appartements ou leurs locaux. Il ne s'agit pas de l'opérateur dans des appartements. C'est le réseau avec de gros tuyaux qui amène la chaleur. Francis MORIN explique que le prix du chauffage dans un appartement se décompose en deux. Il y a parfois des coupures qui peuvent être liées, d'une part, à l'opérateur sur l'immeuble ou, d'autre part, au réseau de chaleur. Francis MORIN évoque la coupure importante l'année dernière sur le Clos Saint-Lazare. Il s'agissait alors du réseau de chaleur. D'autres coupures ont eu lieu sur le Clos Saint-Lazare, mais celles-ci étaient liées à l'opérateur choisi par Seine-Saint-Denis Habitat. Francis MORIN évoque la tendance de cette activité. En 2017, bien que la décision ait été prise en 2018, Aubervilliers, qui s'était d'ailleurs opposée à ce que ce soit une compétence du Conseil de territoire, regagne le Syndicat intercommunal. Ainsi, les choses changent. En ce qui concerne Stains, Francis MORIN explique qu'en 2017 ou 2018, à la suite de son insistance et celle de François VIGNERON qui fait également partie du SMIREC, le réseau de chaleur a été étendu. Le groupe scolaire Joliot Curie et tout le secteur du patrimoine sur le centre-ville peuvent ainsi bénéficier du réseau de chaleur.

Une extension importante du réseau de chaleur est prévue sur la zone des Tartres ainsi que sur les constructions qui sont prévues à ce titre. En revanche, il reste difficile d'étendre le réseau de chaleur sur d'autres quartiers puisqu'il est nécessaire d'avoir des volumes pour

que ce soit amortissable. Francis MORIN précise que, grâce aux avantages fiscaux et notamment la TVA à 5.5 %, la ville de Stains bénéficie de la réduction de la TVA puisque, comme le montre le graphique, le bois atteint un peu plus de 40 % et le gaz pour le reste.

Il reste donc encore un petit résidu en 2017, mais qui n'existe plus en 2018. Francis MORIN ne sait pas si beaucoup d'élus se sont rendus à la visite de la centrale de chauffe, mais il y avait des gazoducs qui existaient encore en 2017, mais plus aujourd'hui. Francis MORIN explique qu'il faut bien, lorsqu'il fait trop froid, avoir des mesures d'ajustement. Aujourd'hui, l'ajustement se fait avec le gaz.

L'énergie renouvelable, quant à elle, se développe. En ce qui concerne le prix, Francis MORIN rappelle que pendant plusieurs années le prix du gaz a baissé. Le prix du réseau de chaleur n'était donc pas nécessairement compétitif puisque, lorsque le prix du gaz remonte, le réseau de chaleur redevient compétitif. Pour Francis MORIN, l'important est la stabilité. Les prix n'évoluent pas en fonction des spéculations sur les sources d'énergie.

L'intérêt du réseau de chaleur réside dans sa durée. Par ailleurs, pour les réalisations du patrimoine ou pour les immeubles qui bénéficient de ce réseau de chaleur, lorsque l'on se raccorde au réseau de chaleur on se raccorde à une sous-station qui est un équipement beaucoup moins lourd que les chaudières installées en bas des immeubles lorsque l'on n'est pas dans un réseau de chaleur. Il s'agit là du principal avantage du réseau de chaleur. Francis MORIN tient également à noter qu'une sous-station présente beaucoup moins de dangers qu'une chaudière. Il est préférable que les écoles, les équipements et les immeubles de Stains soient raccordés au réseau de chaleur. Francis MORIN précise que le croquis qui montre la répartition des différentes énergies dans la production du réseau se trouve en page 6 du rapport d'activité.

Monsieur le Maire remercie Francis MORIN et s'enquiert d'éventuelles remarques à la suite des explications très claires apportées par ce dernier. Monsieur le Maire tient à rappeler que permettre à ce réseau de s'élargir et faire en sorte que d'autres équipements puissent intégrer ce réseau de chaleur est une volonté de l'équipe municipale et une de ses priorités. Il s'agit d'un élément essentiel dans le développement de la ville de Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergies Calorifique accompagné du compte administratif arrêté, pour l'exercice 2017.

**Affaire n°2.1 - Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents de la commune de Stains**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI va présenter deux rapports. Le premier concerne le Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents de la commune de Stains. Farida AOUDIA-AMMI se demande s'il est vraiment utile de rappeler à quel point la municipalité est attachée au bien-être et à la santé de ses agents. La municipalité fait le choix, depuis plusieurs années, de participer à leur protection sociale complémentaire en conventionnant avec le Centre de Gestion de la Petite Couronne appelé plus communément CIG. Ce conventionnement permet à la collectivité de donner mandat au CIG pour une mise en concurrence et ainsi éviter des procédures longues et complexes, mais, surtout, de conclure des contrats de protection sociale négociés et adaptés aux besoins des agents en maîtrisant les tarifs et les garanties proposés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, une convention de participation pour la santé des agents de Stains a été conclue avec Harmonie Mutuelle pour la mutuelle et Intériale

pour la prévoyance. Aujourd'hui, 295 agents bénéficient de la prévoyance qui leur permet un maintien de salaire en cas de longue maladie, et 77 agents adhèrent à la mutuelle. Farida AOUDIA-AMMI s'inquiète de voir le service public ainsi que le statut des fonctionnaires attaqués de toute part avec, notamment, le rétablissement de la journée de carence, le gel du point d'indice durant de longues années ou la suppression de plusieurs milliers de postes dans la fonction publique. La majorité ne partage pas ces décisions et se bat contre elles pour conserver les acquis de ses agents. Tout au contraire, la majorité municipale décide d'adopter une posture qui va dans le sens du pouvoir d'achat de ses agents. La proposition que soumet Farida AOUDIA-AMMI, ce soir, abonde en ce sens. La municipalité a augmenté, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sa participation financière de 1 € à 6 € pour la mutuelle et de 10 € à 13 € pour la prévoyance. Cela représente, pour la collectivité, un coût de plus de 42 000 €.

La municipalité a fait le choix, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'augmenter sa participation à la prévoyance de 25 % ce qui correspond au pourcentage d'augmentation imposé aux agents pour les tarifs 2019. Il n'était pas question, pour la municipalité, que les agents subissent cette augmentation. Ainsi, elle va proposer de compenser cette hausse, ce qui coûtera près de 12 000 € de plus sur la ligne de remboursement des frais de prévoyance. Farida AOUDIA-AMMI souhaiterait ajouter un élément qui n'est pas financier, mais qui participe également à favoriser l'accès à la protection sociale. Il s'agit du récent lancement d'une campagne de communication au travers de cafés RH afin de sensibiliser les agents à l'importance de contracter ces prévoyances. En effet, le demi-traitement arrive très vite au bout des 90 jours d'arrêt maladie et de nombreux agents se retrouvent en grande difficulté financière. Le fait de contracter ces contrats de prévoyance permet de compenser, en grande partie, la perte salariale. Le Conseil municipal est appelé à donner mandat au CIG et à décider d'une étude pour les garanties portant sur les risques de santé et de prévoyance.

**Monsieur le Maire** remercie Farida AOUDIA-AMMI. Il souligne le fait qu'il s'agit d'une mesure importante de justice sociale pour les agents de la ville de Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : DONNE MANDAT** au Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne pour la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne courant 2019 pour la passation de convention de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative.

**ARTICLE DEUX : DÉCIDE** de solliciter l'étude pour les garanties portant sur :

- le risque « Santé »
- le risque « Prévoyance »



**ARTICLE TROIS : PREND ACTE** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

**Affaire n° 2.2 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI soumet, comme à chaque fin d'année, un rapport de modification du tableau des effectifs, mais celui-ci est beaucoup plus dense que les autres années. Ce rapport intègre des propositions d'avancement de grade. Il s'agit d'une délibération qui est très attendue, en particulier par les agents qui vont pouvoir voir leur carrière de fonctionnaire avancer. Cette année, ce sont 53 agents qui sont proposés à l'avancement de grade sur des critères objectifs. Farida AOUDIA-AMMI rappelle que l'année 2017 fut exceptionnelle avec la mise en place du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui avait supprimé le système de quota imposant à la municipalité de réduire le nombre d'agents à proposer.

Ainsi, l'année dernière, le verrou des quotas a été supprimé afin de proposer un maximum d'agents qui étaient bloqués depuis de très nombreuses années, depuis parfois plus de 20 ans dans leur carrière. Hormis l'année dernière et son chiffre exceptionnel de 213 agents, la municipalité a, depuis 2014, une augmentation régulière du nombre d'agents proposés : 24 en 2014, 31 en 2015 et 43 en 2016. Pour Farida AOUDIA-AMMI, ces chiffres attestent de la poursuite de manière concrète de la volonté de l'équipe municipale de faire du statut de la fonction publique et du déroulement de carrière une priorité et, ainsi, augmenter le pouvoir d'achat des agents de la ville de Stains dans un contexte national connu de tous.

Par ailleurs, dans la continuité des avancements de grade, le tableau des effectifs est modifié afin que deux agents puissent bénéficier d'une promotion interne. Dans un contexte budgétaire contraint, à contre-courant de la majorité des collectivités qui adoptent plutôt des postures de réduction d'effectifs souvent de façon détournée, en ne remplaçant pas des départs à la retraite, par exemple, la municipalité de Stains crée du service public. Farida AOUDIA-AMMI évoque la création du nouveau service de la quotidienneté avec un budget et des moyens RH constants. Les créations de postes proposées à travers ce tableau des effectifs ne sont pas des créations de postes, mais des redéploiements afin de respecter les orientations budgétaires imposées à tous les services et, en particulier, aux ressources humaines et de maîtriser la masse salariale. Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la modification du tableau des effectifs.

Marie-Claude GOUREAU s'interroge au sujet de l'agent du service quotidienneté. Elle a noté, au 3<sup>ème</sup> alinéa, la « suppression d'un poste ouvert aux cadres d'emplois des attachés » et ne voit pas ce que cela vient faire dans les agents quotidienneté. Elle précise que cela concerne le Directeur de l'Espace Paul Eluard (EPE).

Monsieur le Maire explique que le poste qui était occupé par le Directeur de l'EPE n'est pas remplacé, en revanche, il est redéployé autrement. Il n'était pas nécessaire d'avoir un responsable de l'EPE. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un Directeur de pôle et des agents qui travaillent à l'EPE. L'objectif était de redéployer, au travers de ce poste, sur d'autres missions et, entre autres, sur la brigade verte.

Marie-Claude GOUREAU voudrait donc savoir dans quelle catégorie il va parmi tous ces changements.

Monsieur le Maire lui indique qu'il va dans la catégorie C.

## Ville de Stains

La réponse n'est pas celle qu'attendait Marie-Claude GOUREAU. Elle voit les catégories agents du service quotidienneté, fusion des services Solidarités et Seniors... Elle souhaiterait savoir de quel service il disparaît et dans lequel il va.

Monsieur le Maire lui explique qu'il quitte le Pôle Développement culturel, sportif et relations internationales pour aller sur le Pôle Bien vivre au quotidien à Stains (BVQS)

Julien MUGERIN croit comprendre qu'il ne s'agit pas de la même personne.

Monsieur le Maire rappelle qu'on ne parle jamais de personnes, mais de postes.

Farida AOUDIA-AMMI précise qu'un poste de cadre est supprimé afin de créer un poste d'agent de la quotidienneté. Il s'agit des postes qui ont été utilisés pour être redéployés afin de créer des postes d'agents de la brigade verte dans le cadre du service quotidienneté.

Monsieur le Maire précise que le cadre est, en l'occurrence, parti en retraite.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : DÉCIDE** la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la création/suppression	Nombre de postes
Pôle Enfance Jeunesse Education (responsable accueil de loisirs enfance) Animateur territorial	Adjoint territorial d'animation	Entrée en vigueur de la délibération	1
Pôle Enfance Jeunesse Education (responsable adjoint structure Renelle) Adjoint territorial d'animation	Rédacteur territorial (agent comptable)	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Pôle Enfance Jeunesse Education (animateur RAM) Éducateur territorial de jeunes enfants	Entrée en vigueur de la délibération	1
Pôle Bien vivre au quotidien à Stains CUI-CAE Parcours emploi et compétences (PEC) à temps complet		Entrée en vigueur de la délibération	7

## Ville de Stains

<b>Postes à supprimer</b>	<b>Postes à créer</b>	<b>Date de la création/suppression</b>	<b>Nombre de postes</b>
Pôle Bien vivre au quotidien à Stains Adjoint technique à temps non complet		Entrée en vigueur de la délibération	5
Pôle Bien vivre au quotidien à Stains (Directeur EPE) Attaché territorial		Entrée en vigueur de la délibération	1
	Pôle Bien vivre au quotidien à Stains (agents du service quotidienneté) Adjoint technique territorial	Entrée en vigueur de la délibération	9
Pôle Bien vivre au quotidien à Stains (Responsable du service solidarités) Attaché territorial		Entrée en vigueur de la délibération	1
	Pôle Bien vivre au quotidien à Stains (Conseiller technique) Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Pôle Bien vivre au quotidien à Stains (Médecin de prévention) Médecin territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Pôle Technique et numérique (assistant.e du pôle) Adjoint administratif territorial	Pôle Technique et numérique (coordinateur des systèmes de sécurité incendie) Technicien territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Pôle Secrétariat Général de l'Administration municipale Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Pôle Développement culturel, sportif et relations internationales (professeur de musique) Assistant territorial d'enseignement artistique	Entrée en vigueur de la délibération	2
Mission communication (chargé de la rédaction des publications municipales et de la communication internet) Attaché territorial	(gestionnaire de communauté) Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1

## Ville de Stains

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la création/suppression	Nombre de postes
Promotion interne Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Promotion interne (conseiller technique) Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1

**ARTICLE DEUX : DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs compte tenu des avancements de grade 2018 :

Filières	Postes à supprimer	Postes à créer	Nombre de postes
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Artistique</b>	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Médico-sociale</b>	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Sportive</b>	Éducateur des A.P.S principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Éducateur des A.P.S principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1

## Ville de Stains

Filières	Postes à supprimer	Postes à créer	Nombre de postes
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	19
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	4
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3
	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	1

**ARTICLE TROIS** : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

### Affaire 3.1 - Rapport 2018 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) métropolitaine

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

### Affaire 3.2 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI annonce que Monsieur le Trésorier principal de Stains soumet aux élus des états des taxes et produits irrécouvrables. Ces états correspondent aux non-valeurs relatives au budget principal pour les années allant de 2007 à 2017 pour une somme de 51 234 €. Farida AOUDIA-AMMI invite les élus à constater que 85 % du volume de ces créances sont inférieures à 1000 € et 59 % sont inférieures à 100 €. Ces créances non payées et non recouvrables sont, pour l'essentiel, des prestations liées à la restauration scolaire et aux centres de vacances, autrement dit, des prestations de service public.

Julien MUGERIN déclare que l'opposition votera naturellement pour ce rapport puisqu'il s'agit surtout de donner acte de ces créances. Cependant, cela soulève, à ses yeux, quelques interrogations. En effet, l'an passé le chiffre était de 47 088,29 € alors que cette année, il atteint 51 234,80 €. Julien MUGERIN estime que ce n'est pas nécessairement bon signe et souhaiterait obtenir une explication de cette augmentation. Par ailleurs, il aimerait savoir, cette année encore, ce qui est fait, ce qui est proposé et quelles sont les méthodes pour que ces créances soient recouvrées par les personnes ou les associations concernées. Julien MUGERIN est surpris de constater que le rapport dit très clairement que la majorité n'arrive pas à identifier précisément la provenance des créances. Il suppose qu'il a peut-être mal compris la tournure de la phrase, mais voudrait également avoir des explications sur ce sujet.

Monsieur le Maire explique que le Trésorier a pour mission de régulariser au maximum toutes les créances qui ne sont pas recouvrées. Une augmentation à 51 000 € représente, effectivement, une somme assez importante. Cependant, pour Monsieur le Maire, il faut faire confiance au Trésorier pour le travail qu'il mène ainsi qu'aux services de la ville. En effet, ils permettent de réduire la facture de créance qui aurait pu être beaucoup plus importante. Toutes les mesures légales et juridiques sont utilisées pour réduire au maximum ces créances.

Julien MUGERIN insiste pour connaître la provenance des créances.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'elle ne peut pas être précisée.

Farida AOUDIA-AMMI ajoute que ce chiffre provient de la trésorerie puisque ce sont eux qui gèrent les impayés. Ainsi, si la trésorerie n'est pas en mesure, aujourd'hui, de donner le détail des sommes de non-recouvrement alors, cela relève de la responsabilité de la trésorerie principale, et pas de celle des services de la ville. Farida AOUDIA-AMMI souligne également que le taux de recouvrement global des recettes est très satisfaisant, dans un contexte socio-économique difficile, puisqu'il est aujourd'hui de plus de 96 %. Cela fait partie des éléments à intégrer dans ce rapport. Farida AOUDIA-AMMI suppose que c'est surtout la situation des familles en difficulté qui peut expliquer l'augmentation dont parlait Julien MUGERIN, puisque des moyens techniques comme les systèmes de télépaiement informatiques et numériques sont aujourd'hui développés pour permettre et faciliter le paiement. Pour Farida AOUDIA-AMMI, l'augmentation ne vient pas des institutions, mais est davantage liée aux situations des familles.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mathieu DEFREL pour un complément d'information.

Mathieu DEFREL souhaiterait simplement préciser que la majorité ne peut pas avoir la source exacte de ces créances puisque les données sont confidentielles. Le Trésor Public ne communique pas la liste des familles à recouvrer. Pour Mathieu DEFREL, il est évident que la majeure partie de ces créances sont dues aux prestations municipales proposées par la ville. Il y a, au-delà du recouvrement et du taux de 96 % communiqué par Farida AOUDIA-AMMI, tout le travail de prévention et d'identification des problèmes naissants au sein des familles dans le cadre du paiement des prestations.

En ce qui concerne le Pôle Enfance, Éducation, Jeunesse, pour lequel il y a une grande partie de prestations à la population avec les centres de loisirs, avec la restauration scolaire..., un travail est réalisé avec les familles pour chaque situation naissante afin de les accompagner vers les assistantes sociales ou l'institution qui permettra de prévenir ces dettes naissantes ou de les accompagner vers des solutions afin que le recouvrement se passe dans de meilleures conditions. Mathieu DEFREL confirme que certaines familles se trouvent dans des situations de précarité tellement fortes qu'il est parfois compliqué de recouvrer une dette. Certaines sont extrêmement complexes et la municipalité a toujours fait preuve, à son niveau, d'humanité pour permettre aux familles de ne pas être doublement pénalisées. Notamment lorsqu'il s'agit d'enfants et dans les cas les plus complexes pour ne pas les exclure de la restauration scolaire ou des accueils de loisirs.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres non recouverts, pour un montant total de 51 234,80 €, conformément aux états présentés par le Trésorier Principal de Stains, pour les années de 2007 à 2017.

**ARTICLE DEUX : PROCÈDE à la régularisation comptable sur l'exercice 2018.**

**Affaire 3.3 - Autorisation d'exécuter le budget avant le vote du budget primitif 2019**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI souhaite épargner aux élus la lecture du rapport. Le budget ne sera voté que fin février/début mars 2019, mais, en attendant, les services doivent fonctionner. C'est également l'objet du rapport suivant qui concerne les acomptes sur subventions pour les associations. Il s'agit d'une délibération qui autorise l'administration à anticiper sur le budget 2019 pour pouvoir faire face aux frais de fonctionnement et d'investissement.

Julien MUGERIN voudrait donner une petite explication de vote. L'opposition s'abstient généralement sur l'ensemble du budget et, sur cette autorisation, elle s'abstiendra de la même façon.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'autorisation d'exécution de la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en 2018 soit 3 693 098,86 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'à la date du vote du budget primitif 2019.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018, soit pour un montant maximum de 3 693 098,86 €.

**Affaire 3.4 - Versement d'acomptes sur subventions 2019 aux établissements publics et aux associations dans l'attente du vote du budget primitif 2019**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI explique que, là encore, cette délibération a pour objet l'autorisation de versement des subventions aux établissements publics que sont le CCAS et le SIVOM de Stains-Pierrefitte et aux associations que sont l'Espérance Sportive de Stains, le Studio-Théâtre, le Comité d'Action Sociale et Culturelle, qui est le comité d'entreprise de la collectivité, ainsi qu'Initiatives Solidaires. L'objet est d'autoriser le versement d'acomptes sur subventions compte tenu du fait que le budget n'est pas encore voté et que ces associations ont besoin de fonds pour fonctionner et, en ce qui concerne les établissements publics, pour conserver un certain nombre de services aux habitants.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN** : DÉCIDE d'attribuer au titre de l'année 2019 dans l'attente du vote du Budget primitif 2019, des acomptes sur subventions et participations aux établissements publics et associations conformément au tableau ci-après :

**ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	312 552
SIVOM STAINS-PIERREFITTE	862 714

**ASSOCIATIONS**

ESPÉRANCE SPORTIVE DE STAINS	53 100
STUDIO-THEATRE DE STAINS	150 000
COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	111 310
INITIATIVES SOLIDAIRES	105 600

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte concernant ces opérations de versement et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2019.

**Affaire 4.1 - Convention - Projet Démos - entre la commune de Stains et la Cité de la musique-Philharmonie de Paris**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL rappelle que ce n'est pas la première fois que le projet Démos passe en Conseil municipal. Il s'agit d'un projet dans lequel la ville s'est engagée depuis 2010 et qui a pour vocation de permettre à des enfants issus des quartiers prioritaires de bénéficier d'un accompagnement autour de la musique classique et d'une sensibilisation autour de cet art. Mathieu DEFREL explique que le travail d'ouverture à la musique classique est mené à la fois avec les éducateurs, les parents et les familles. Il permet à des enfants et des familles qui sont éloignés de cet art noble de le découvrir en lien avec la Philharmonie de Paris. Depuis 2010, la ville a fait bénéficier plusieurs structures de cette initiative. Cela a commencé par Sadako Sasaki puis le projet a connu une phase test de développement entre 2012 et 2015. Il est ensuite parti sur Jean Jaurès et ce sont maintenant les élèves du centre de loisirs Joliot-Curie et du collège Pablo Neruda qui en bénéficient.



Le principe est assez simple : les élèves bénéficient du prêt d'un instrument de musique et ont quatre heures de leçon qui leur sont données dans le cadre de l'accueil de loisirs le mercredi au centre de loisirs. Ils ont également des ateliers pour travailler avec la Philharmonie et assistent à un concert à la Philharmonie en fin d'année. À cette occasion, la ville leur met à disposition un car pour pouvoir s'y rendre car les concerts se déroulent généralement le soir. Mathieu DEFREL évoque une démonstration à Victor Renelle l'année dernière avec les intervenants de la Philharmonie. Ce projet est réellement intéressant et permet aux enfants de s'ouvrir à la culture qui représente un des ciments fondamentaux de l'éducation. Il permet aux enfants de s'émanciper et de découvrir des arts et des disciplines qui leur sont méconnus.

**Monsieur le Maire** rappelle que le projet Démos est né à Stains en 2010, comme le disait Mathieu DEFREL, avec la salle Pleyel puisqu'il n'y avait pas encore la Philharmonie. Pour **Monsieur le Maire**, Stains peut être fière que le projet Démos ait démarré sur Stains. D'autres villes ont rejoint le projet en 2011 et 2012, le département de la Seine-Saint-Denis depuis deux ans et d'autres départements comme notamment les Hauts-de-Seine. Le Directeur de la Philharmonie, Monsieur BAYLE, a souvent l'occasion de préciser que ce projet Démos, qui est maintenant un projet national, puisque le département de l'Isère participe, est né à Stains. Il s'agit d'une grande fierté pour la ville.

Pour Zaiha NEDJAR, Stains peut effectivement être très fière. Ce projet Démos a suscité l'envie, chez des enfants qui n'avaient aucune connaissance du milieu musical, de venir s'inscrire aux ateliers de musique à l'école municipale de musique et de danse (EMMD) puis de s'inscrire tout au long de l'année sur des ateliers au sein de l'EMMD. Zaiha NEDJAR explique qu'une partie de ceux qui ont bénéficié du projet Démos s'est inscrite aux activités de l'école de musique et de danse. Le projet Démos participe à l'éveil et à la culture pour les enfants des quartiers populaires de Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention - Projet Démos - entre la commune de Stains et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 4.2 - Approbation de la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial (PEdT) et de la convention charte qualité Plan mercredi**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Pour Mathieu DEFREL, il s'agit d'un document très important qui est passé il y a quelques temps en Conseil municipal. Il était temps de faire une mise à jour puisque le PEdT se nourrit de toute la politique éducative qui est menée sur la ville de Stains dans différents domaines : la petite enfance, l'enfance ou la jeunesse. Le PEdT prend aussi en compte tous les temps pédagogiques que l'enfant peut rencontrer sur la ville y compris le temps scolaire. L'équipe municipale, dans la continuité du retour à la semaine de quatre jours, a travaillé depuis quelques mois avec ses partenaires, la DDCS (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale*) et la CAF (*Caisse d'Allocations Familiales*), à l'identification d'un diagnostic de la petite enfance à la jeunesse et de ses multiples facettes sur la ville de Stains. Le PEdT qui en découle n'est que le reflet et le ciment de la politique ambitieuse en matière d'éducation menée par l'équipe municipale depuis de nombreuses années et amplifiée en 2014 sur Stains.

La ville de Stains se bat pour l'égalité sur son territoire et plus globalement pour l'égalité des territoires. C'est la raison pour laquelle une initiative très forte envers l'État a été lancée samedi dernier afin de dénoncer la rupture d'égalité sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et notamment sur le territoire de Stains. Pour Mathieu DEFREL, la politique éducative à Stains n'est plus à prouver. Il voudrait rappeler qu'elle représente 33 % du budget de fonctionnement et 50 % du budget d'investissement. La politique éducative est l'une des priorités de la majorité municipale comme la quotidienneté. Elle a l'ambition de porter haut et fort les valeurs de l'éducation populaire.

Pour Mathieu DEFREL, cela doit se décliner au travers des différentes politiques qui sont dans le champ de compétences de l'équipe municipale, mais pas uniquement. Ce PEdT version 2 présente l'ensemble du champ de la petite enfance, le champ de l'enfance avec les accueils pause méridienne, les accueils de loisirs, le temps du mercredi, la complémentarité de l'action sur le champ pédagogique, mais aussi éducatif avec les acteurs de terrain que sont les associations et les partenaires officiels. Ces derniers n'ont qu'un seul but : faire que l'enfant, quel que soit le temps dans lequel il se trouve ou par lequel il passe, puisse trouver un socle de valeurs communes et puisse s'émanciper et avoir toutes les chances de se lancer dans la vie.

Mathieu DEFREL explique avoir eu la chance, la veille, d'être invité par la Mairie de Bondy à l'initiative de la galerie des droits de l'enfant portée par les Francas. A cette occasion, ils ont pu débattre avec les enfants sur les droits de l'enfant, sur la définition d'un droit, sur la raison pour laquelle les enfants ont aujourd'hui des droits et comment ils doivent les défendre et les faire vivre. Le PEdT correspond ici clairement à la défense des droits des enfants et doit leur permettre d'avoir l'enfance la plus sereine, la plus stable, la plus riche éducativement parlant, la plus épanouissante en termes d'activités, de rencontres et de potentialité pour arriver à l'âge formateur de la pré adolescence, de l'adolescence et de jeune adulte où aujourd'hui les choix se font de plus en plus tôt.

La réforme du lycée annoncée par le ministre de l'Éducation, Jean-Michel BLANQUER, est, pour Mathieu DEFREL, un peu en deçà, c'est peu de le dire, de ce que pouvait attendre la communauté éducative en matière d'égalité des chances pour les lycéens, d'orientation, de parcours, d'opportunités. Dans le 93, encore plus qu'ailleurs, un élève de lycée ou de collège doit se battre deux fois plus pour obtenir les mêmes moyens que des élèves d'autres régions ou départements. Mathieu DEFREL trouve cela inadmissible et c'est la raison pour laquelle la ville de Stains, en tant que collectivité, peut continuer à contribuer à l'épanouissement de ses enfants à travers les documents référence comme le PEdT.

Cela relève du devoir de la ville de Stains et il faut le défendre au quotidien auprès des acteurs, auprès des familles, auprès des usagers et auprès des habitants. La majorité sera toujours présente sur le terrain pour défendre ces valeurs et accompagner chacun de ses administrés.

**Monsieur le Maire remercie Mathieu DEFREL et cède la parole à Julien MUGERIN.**

Pour Julien MUGERIN, cela semble être un bon document et c'est la raison pour laquelle l'opposition va le voter. Ce document reste dans les grandes lignes d'une volonté d'éduquer les enfants de Stains et, à ce niveau-là, pour Julien MUGERIN, tout le monde ne peut qu'être d'accord. En revanche, il se pourrait, s'il entrait dans le détail, que l'opposition et la majorité soient un peu moins sur la même longueur d'ondes. Julien MUGERIN estime en tout cas que ce document va dans le bon sens et relève en particulier les questions de citoyenneté et de vivre ensemble qui sont bien comprises dedans. Julien MUGERIN est également en accord avec la possibilité d'améliorer le soutien à la fonction parentale. La question de parentalité dans les quartiers de Stains est essentielle et nécessite un travail important. L'action doit être amplifiée puisque la place du parent dans l'éducation de l'enfant est absolument centrale.

Julien MUGERIN relève également l'importance de l'ouverture à la culture sur l'aspect de l'éducation. Il a bien noté toutes les mesures liées à l'éducation de manière générale et notamment la laïcité. Cependant, tout document peut être amélioré et l'opposition aurait aimé voir certaines choses inscrites comme la notion d'instruction ou la préparation de l'enfant à avoir un métier demain. Julien MUGERIN aurait voulu voir trois mots collés les uns aux autres : l'enfant qui est à l'école, y est surtout pour savoir : lire, écrire et compter. Néanmoins, l'essentiel étant écrit, l'opposition comprend que cette volonté se trouve dans le document.

Julien MUGERIN regrette cependant que la question nationale, la question du développement du patriotisme et de l'attachement à la nation n'apparaisse pas. Dans une ville multiculturelle comme Stains, le fait de parler de patriotisme est, pour lui, facteur d'intégration. Ainsi, il aurait été intéressant qu'il y ait des orientations qui emmènent les enfants vers ce développement du patriotisme. Néanmoins, cela n'empêchera pas l'opposition de voter ce document qui va, Julien MUGERIN le répète une nouvelle fois, dans le bon sens. Par ailleurs, en ce qui concerne un aspect pratico-pratique, un petit problème a été noté à la page 21 sur le tableau. Celui-ci empêche de bien comprendre en quoi consistent les effectifs dans chaque école et dans chaque tranche. Julien MUGERIN se demande s'il serait possible d'avoir, pour la prochaine fois, un document avec le tableau corrigé.

Mathieu DEFREL va répondre rapidement au sujet du tableau. Des petits décalages se créent dans les colonnes parfois au moment de transcrire un tableau qui est probablement un tableau Excel dans un document Word. Mathieu DEFREL explique qu'il devrait normalement y avoir dans les colonnes, les classes maternelles et élémentaires, celles-ci sont simplement décalées. Le chiffre 275 correspond à la capacité maximum puis figurent les classes et ensuite la structure de classe. En ce qui concerne le fond, Mathieu DEFREL voudrait d'abord revenir sur « lire, écrire, compter ». Le PEdT est un document municipal qui a la vocation de souder les différents partenaires autour d'une démarche pédagogique et éducative avec un socle commun. En revanche, il n'a pas vocation à entrer dans le périmètre d'action des partenaires et notamment de l'éducation nationale qui, par ses dispositifs propres, tend à vouloir améliorer la politique évoquée par Julien MUGERIN. Il s'agit notamment de l'objectif du dispositif des CP et des CE1 dédoublés mis en place lors des dernières rentrées et sur lequel Mathieu DEFREL précise que la majorité continue, à la fois, d'accompagner au maximum l'aménagement des écoles pour permettre aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions possibles, mais également à investir dans le patrimoine afin de pouvoir proposer des écoles de meilleure qualité et un investissement plus fort.

Par ailleurs, sur le champ de la citoyenneté, Mathieu DEFREL est intéressé par le fait que l'opposition parle de ce champ, elle est en accord avec ce qui peut être présenté dans le document et c'est bien. Mais la question de la citoyenneté est travaillée au-delà de ce périmètre et notamment avec les agents de la brigade de quotidienneté la brigade verte. Mathieu DEFREL remarque que l'opposition vient pourtant de s'abstenir pour la création de ces postes ce qui est, pour lui, un peu dommage. En effet, pour Mathieu DEFREL, dans le discours de fond et dans les idées sur lesquelles l'opposition abonde dans le bon sens, celle-ci fait trois pas en arrière sur la complémentarité de l'action. Cette action ne doit pas se limiter aux bornes d'un document, mais se vivre au quotidien. Mathieu DEFREL voudrait préciser que ces agents de quotidienneté de la brigade verte sont les agents qui sont à la sortie des écoles, qui accompagnent les élèves, qui les sensibilisent sur des gestes de citoyenneté au quotidien et qui sont sensibilisés et invités dans le cadre d'instances telles que le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Consultatif de la Jeunesse pour construire des questions et des actions de citoyenneté au quotidien.

Mathieu DEFREL pense qu'il serait intéressant que Julien MUGERIN, dans la réflexion qu'il porte, n'omette pas qu'il y a, au-delà des postures, une cohérence d'ensemble dans la politique portée par la majorité et notamment sur les questions de quotidienneté et de cadre de vie. Il remercie les élus pour l'intérêt porté à ce document qui a été salué par nos différents partenaires et validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale avec laquelle l'équipe municipale a bien travaillé. Mathieu DEFREL en profite pour remercier tous les services qui se sont attelés à la tâche. Les élus peuvent trouver, dans la première partie, une analyse assez fine fournie notamment par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), présente en réunion avec l'équipe municipale mardi matin. Toute la direction de la CAF, sur tous les champs des politiques sociales avec lesquelles l'équipe municipale travaille, était également présente et a affirmé à nouveau son souhait d'être présente pour pouvoir porter haut, aux côtés de Stains, les valeurs de l'éducation, de la parentalité et de toutes les actions qui concourent à l'épanouissement de l'enfant dans sa pluralité et qu'il puisse grandir sereinement dans cette collectivité.

Francis MORIN voulait simplement faire une petite remarque sur la notion de patriotisme. Pour lui, il s'agit d'un concept qui a surtout servi à faire des guerres et à justifier des guerres. Dans cette période de repli nationaliste, Francis MORIN se considère comme un citoyen du monde et, pour lui, ce mot citoyen qui se trouve au cœur du projet traduit le respect des institutions dans lesquelles nous vivons. Il estime que l'introduction du patriotisme est un élément de clivage loin d'être utile. Il s'était d'ailleurs posé la question de l'utilité d'indiquer la proportion de population étrangère de la ville dans les graphiques du document. Francis MORIN comprend que cela soit utile par rapport au handicap linguistique que peuvent connaître certains enfants. C'est en effet dans cet esprit-là que ce graphique a été mis, néanmoins, pour lui, cela peut parfois servir d'argument à des idées racistes. Francis MORIN alerte les élus sur les résultats de l'obsession actuelle du patriotisme en Hongrie ou en Pologne.

Julien MUGERIN indique que c'est une erreur historique.

**Monsieur le Maire** remercie Francis MORIN et Mathieu DEFREL. Il ajoute que les débats donnent peut-être l'impression de s'écarter du sujet au cœur du projet présenté par Mathieu DEFREL, mais ce n'est pas le cas. En effet, derrière ce projet se trouve un certain nombre de valeurs que la majorité défend. L'opposition vient d'annoncer qu'elle votera pour ce rapport, mais, dans le même temps, elle a demandé que la majorité fasse référence, dans ce rapport, au patriotisme. Pour **Monsieur le Maire**, l'opposition aurait pu ajouter : à l'assimilation, aux faits coloniaux, etc... Il constate que l'opposition, bien qu'elle votera pour ce rapport, est très loin de partager les mêmes valeurs, la conviction et l'ambition forte de la majorité sur ce rapport.

**Monsieur le Maire** souhaite rappeler que les questions du cadre de vie et du respect du cadre de vie font partie des questions de citoyenneté. Il se réjouit de l'adoption, ce soir, de la création des postes dans le cadre de la brigade verte. **Monsieur le Maire** est certain que les agents concernés et les Stanois sauront apprécier le fait que l'opposition n'ait pas voté pour la création de la brigade verte. Pour lui, l'opposition municipale ne peut pas dire devant les Stanois vouloir le respect de l'environnement et du cadre de vie et, dans le même temps, balayer les moyens que la majorité souhaite mettre en œuvre concrètement pour apporter de la qualité dans le cadre de vie. **Monsieur le Maire** estime que l'opposition se trouve dans la constance de ses réflexions et de son action.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEdT) pour les années 2018 à 2021, déterminant les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** la convention Charte qualité Plan mercredi attachée à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEdT), et définissant l'accueil des activités périscolaires du mercredi, ci-annexée.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les dites conventions ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**Affaire 5.1 - Convention entre la commune de Saint-Denis et la commune de Stains relative au fonctionnement et au financement de l'antenne Stanoise du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** va se charger de présenter les rapports de Najia AMZAL. Concernant le rapport 5.1, il s'agit d'un rapport récurrent puisque cela fait plusieurs années que l'équipe municipale travaille avec Saint-Denis et l'ensemble des partenaires qui composent cette Commission.

**Monsieur le Maire** propose aux élus d'en prendre connaissance et d'adopter cette convention qui permet de continuer à accompagner tout le travail de prévention. L'équipe municipale travaille avec des acteurs associatifs et notamment depuis de très nombreuses années avec Vie Libre ici à Stains. **Monsieur le Maire** précise que toute la présentation de la structure, du travail, des actions et des projets menés se trouve dans le rapport.

Marie-Claude GOUREAU souhaiterait savoir s'il existe également un suivi pour les autres addictions. Elle constate que le rapport n'évoque que l'alcoolisme, or il existe d'autres sujets d'addictologie. Elle cite l'exemple de la drogue qui est une addiction importante et qu'elle ne voit pas mentionnée dans les documents.

Monsieur le Maire précise que la convention en question porte sur tous les sujets d'addiction : tabac, alcoologie, et autres.

Mathieu DEFREL ajoute qu'il existe, dans les différentes structures, des préventeurs santé qui interviennent auprès des publics en fonction des sollicitations des agents. Il y a, par ailleurs, fréquemment, des cafés-débats autour de la prévention santé qui se déroulent au sein des centres sociaux, des structures jeunesse, y compris au sein des écoles et des établissements scolaires. Mathieu DEFREL évoque notamment un sujet de santé qu'il estime important : le harcèlement scolaire et le harcèlement sexuel. Toute forme de harcèlement dans le milieu scolaire est un sujet très sérieux et extrêmement sensible que l'équipe municipale manipule avec des pincettes. La municipalité travaille et accompagne au quotidien sur ce sujet avec les préventeurs santé, toute l'équipe du CMS (*Centre Municipal de Santé*) ainsi que les professionnels de santé.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention entre la commune de Saint-Denis et la commune de Stains pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du CSAPA, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 5.2 - Convention d'objectifs et de moyens 2018 entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune de Stains concernant la mise en place d'un dispositif de Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoires**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que la démarche proposée par ce rapport permet d'atteindre un certain nombre d'objectifs en direction des publics concernés à la fois sur : l'accompagnement en termes de besoins médicaux-psychosociaux ; le travail de prévention sur les actes de vaccinations et autres ; et plus largement sur l'ensemble du travail mené avec les partenaires de santé et en particulier avec le Centre Municipal de Santé de Stains.

**Monsieur le Maire** demande aux élus d'approuver cette convention d'objectifs pour 2018 et de permettre à l'équipe municipale de solliciter une subvention d'un montant de 20 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui permettrait à Stains d'atteindre ces objectifs. Les moyens humains et d'accompagnement technique et logistique sont évidemment mobilisés pour mettre en place ce partenariat en particulier avec l'ARS.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2018 - PASS ambulatoires entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS-IdF) et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : SOLLICITE** une subvention de 20 000€ (vingt-mille euros) auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS-IdF).

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 5.3 - Principe d'acquisition auprès de la Société Publique Locale Plaine Commune Développement du terrain d'assiette du groupe scolaire n°1 de la ZAC des Tartres à Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il avait déjà été décidé, dès 2012, de confier cette gestion à la Société d'Economie Mixte (SEM) Plaine Commune Développement. À l'époque, la question de l'école n'était pas précisée dans le projet. En effet, le programme prévisionnel concernait la construction de logements diversifiés, l'accession à la propriété, les logements sociaux, les résidences étudiantes ou pour personnes âgées. Le programme d'origine concernait également la construction d'équipements publics sans préciser la question des groupes scolaires. **Monsieur le Maire** l'a indiqué, depuis le début du mandat, avec le Maire de Pierrefitte : deux groupes scolaires vont être construits, le plus important sur Stains et un deuxième sur Pierrefitte.

**Monsieur le Maire** et le Maire de Pierrefitte ont donc demandé, ensemble, l'inscription de l'investissement en matière de groupes scolaires dans le cadre de l'équilibre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Cela permet de réduire de manière assez importante la participation financière de la ville. Cette programmation est maintenant actée sur les trois villes. Saint-Denis ne construira pas de groupe scolaire puisque la ville va davantage travailler et redéfinir leur carte scolaire toute proche de la zone des Tartres. Cette dernière se trouve principalement sur le territoire de Stains et celui de Pierrefitte.

**Monsieur le Maire** ajoute que la construction de ces groupes scolaires permettra de répondre aux besoins des futurs Stanoises et Stanois qui s'installeront sur ce nouvel écoquartier pour lequel une part importante est donnée à l'espace vert, à toute la démarche d'économie sociale et solidaire, à tout le travail d'agriculture urbaine avec des partenaires et des associations qui travaillent sur le territoire.

**Monsieur le Maire** demande aux élus d'approuver le principe d'acquisition pour un montant de 272 947 € qui concerne les parcelles appartenant à la SEM Plaine Commune Développement. Les élus disposent du détail des trois parcelles cadastrées concernées qui représentent une superficie de plus de 5 000 m<sup>2</sup> pour construire ce groupe scolaire. Pour **Monsieur le Maire**, il s'agit d'un très beau projet.

Marie-Claude GOUREAU souhaiterait poser une question sur ce rapport. Alors qu'une école primaire est programmée, elle s'étonne qu'aucune crèche ne soit prévue pour l'arrivée de toutes ces nouvelles habitations. Il y a, effectivement, des primaires, collèges et lycées à proximité. Néanmoins, pour Marie-Claude GOUREAU, l'existence d'une crèche est aussi importante, mais n'est prévue nulle part dans la zone de la ZAC, alors qu'il y a un grand manque, selon elle, sur toute la ville de Stains. Elle aimerait donc savoir si la majorité prévoit la création de crèches dans un temps futur.

Par ailleurs, Marie-Claude GOUREAU souhaiterait que soit mis en place un rapprochement entre les crèches et les assistantes maternelles. Elle estime qu'il manque des places en crèches mais elle s'étonne que les familles, en cas de manque de places dans une crèche, ne soient pas envoyées chez les assistantes maternelles, d'autant que le rapport indique qu'il existe 66 places vacantes chez les assistantes maternelles. Marie-Claude GOUREAU trouve regrettable qu'il n'y ait pas de relais entre les crèches et les assistantes maternelles.

**Monsieur le Maire** annonce que l'équipe municipale a rencontré, hier, le Directeur de la CAF. Il s'agissait d'un engagement du programme d'action municipale 2014, dont **Monsieur le Maire** suppose que l'opposition, comme d'autres, a dû s'en inspirer : la possibilité de construire des crèches à Stains est une priorité très importante. Il précise que des cofinancements avec la CAF sont prévus et les dossiers seront montés également en lien avec la CAF. La ville de Stains se dirigera soit vers des crèches municipales soit vers des crèches associatives. La majorité s'y était engagée dans ce mandat : une crèche associative sera créée. Ce projet est porté par l'association SFMAD. Conformément à l'engagement pris par la majorité, et maintenant réalisé, un Relai d'Assistants Maternelles a également été créé qui permet de mettre en réseau et de donner davantage de force au lien avec l'ensemble des assistantes maternelles. **Monsieur le Maire** indique que l'équipe municipale les a réunies la semaine précédente pour une rencontre qui fût extrêmement intéressante. Il précise que près d'une cinquantaine d'assistantes maternelles étaient présentes. Ces dernières sont désormais regroupées en réseau. Il s'agit d'un travail important et très concret.

**Monsieur le Maire** souhaite réaffirmer que cela fait partie des priorités de la majorité et pas uniquement sur le secteur des Tartres. Dès que la municipalité pourra saisir des opportunités de co-financements et en obtenir elle le fera, **Monsieur le Maire** voudrait signaler que la CAF a relevé l'ambition forte de la municipalité en matière de petite enfance pour pouvoir accompagner la commune dans des investissements importants pour étoffer les places en structures collectives ou le travail des assistantes maternelles. **Monsieur le Maire** voudrait quand même rappeler qu'il y a, évidemment, des demandes importantes de places en crèches, mais que Stains reste néanmoins une ville très bien dotée. C'est notamment lié historiquement à la politique menée par le Département. Stains possède ainsi trois crèches départementales, une crèche municipale, des crèches



associatives et quelques crèches privées. Stains, qui fait partie de l'ancien département de la Seine, en comparaison avec d'autres villes, comme Tremblay ou Villepinte, est beaucoup mieux dotée en structures collectives, mais, pour **Monsieur le Maire**, ce n'est pas encore assez. C'est la raison pour laquelle, les élus de l'opposition, à chaque Conseil municipal, ne manquent pas d'exiger le rééquilibrage entre la politique de la petite enfance sur la partie de l'ancien département de la Seine-et-Oise et du département de la Seine.

**Monsieur le Maire** explique que l'ambition de la majorité est d'aller beaucoup plus loin et pouvoir créer davantage de places de crèches malgré le renoncement et le peu d'investissement de l'État dans ce domaine. Les collectivités sont laissées bien seules pour gérer cette question. **Monsieur le Maire** l'affirme à nouveau, cela fait partie d'une priorité importante pour la municipalité. Il fait remarquer à l'opposition que, si elle avait été présente à la réunion de la CAF, elle aurait entendu ces arguments et cette ambition forte portée à Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** le principe de l'acquisition pour un montant de 272 947 euros hors taxe des parcelles suivantes, appartenant à la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, et situées dans la ZAC des Tartres à Stains :

- Parcelle cadastrée section N n° 156 d'une superficie de 1 908 m<sup>2</sup>,
- Parcelle cadastrée section N n° 157 d'une superficie de 1 159 m<sup>2</sup>,
- Parcelle cadastrée section N n° 178 d'une superficie de 2 140 m<sup>2</sup>,

soit une surface totale de 5 207 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 5.4 - Convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat des 108 logements sociaux des bâtiments T3/T4/T5 du Clos Saint-Lazare au 1-3 Square Béranger à Stains**

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER KERGOSIEN propose de regrouper la présentation des rapports du 5.4 au 5.7. En effet, il s'agit de conventions de gestion du contingent relatives à des opérations de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat pour le Clos Saint-Lazare. Ce sont simplement les adresses qui changent à chaque rapport. C'est la raison pour laquelle Fabienne TESSIER KERGOSIEN propose que la présentation soit regroupée. Elle rappelle

que, dans le cadre de ses compétences, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune est amené à apporter sa garantie aux emprunts souscrits par les opérateurs réalisant des logements sociaux. En contrepartie, un droit de réservation lui est attribué sur ces logements. Seine-Saint-Denis Habitat va procéder à différentes opérations de réhabilitation sur 455 logements situés au Clos Saint-Lazare pour lesquelles l'EPT Plaine Commune a les garanties des emprunts.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN ajoute qu'un droit de réservation sur 89 logements lui est donc accordé, soit 19,56 %. L'EPT Plaine Commune, ne possédant pas de service logement intercommunal structuré, entend faire gérer son droit de réservation par la commune de Stains. Il est précisé que cette gestion donne lieu à l'établissement d'une convention entre l'EPT et la commune de Stains afin de définir les conditions de gestion du droit de réservation par la commune. Fabienne TESSIER KERGOSIEN précise que ces conventions concluent pour une durée de trois ans, renouvelables tacitement, prendront effet à la livraison des logements. Ces logements sont attribués conformément à la réglementation en vigueur. La ville de Stains bénéficiera d'un droit de désignation en contrepartie de la gestion du contingent de l'EPT Plaine commune par la commune. Un bilan d'occupation des logements sera produit annuellement à l'EPT Plaine Commune, au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil municipal est appelé à approuver les différentes conventions de gestion du contingent relatives à l'opération de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat entre l'Etablissement Plaine Commune et la commune de Stains.

**Monsieur le Maire** remercie Fabienne TESSIER KERGOSIEN pour cette présentation groupée des rapports mais rappelle que les votes se feront bien affaire par affaire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat des 108 logements sociaux des bâtiments T3/T4/T5 du Clos Saint-Lazare au 1-3 square Béranger à Stains entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**Affaire 5.5 - Convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat des 130 logements sociaux des bâtiments C3 et D4 du Clos Saint-Lazare au 2-16 rue Lamartine et au 3-11 allée Max Jacob à Stains**

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat des 130 logements sociaux des bâtiments C3 et D4 du Clos Saint-Lazare au 2-16 rue Lamartine et 3-11 allée Max Jacob à Stains entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**Affaire 5.6 - Convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat des 80 logements sociaux du bâtiment C4 du Clos-Saint-Lazare au 22-36 rue Lamartine à Stains**

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation par Seine-Saint-Denis Habitat des 80 logements sociaux du bâtiment C4 du Clos-Saint-Lazare au 22-36 rue Lamartine à Stains entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**Affaire 5.7 - Convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation et de résidentialisation des 137 logements sociaux des bâtiments D1, D2 et C2 du Clos Saint-Lazare au 2-16 rue Guillaume Apollinaire et 1-3 rue Paul Verlaine à Stains par Seine-Saint-Denis Habitat**

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïna NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de gestion du contingent relative à l'opération de réhabilitation et de résidentialisation des 137 logements sociaux des bâtiments D1, D2 et C2 du Clos Saint-Lazare au 2-16 rue Guillaume Apollinaire et 1-3 rue Paul Verlaine à Stains, par Seine Saint-Denis entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**Affaire 5.8 - Permis de louer : délégation de la compétence dans le cadre de la loi Élan**  
Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER KERGOSIEN explique que ce rapport vise à fluidifier la mise en œuvre du permis de louer sur le territoire de Stains. Elle rappelle qu'une première expérimentation a été identifiée sur le quartier de L'Avenir et que ces dispositions ont été rendues possibles par la loi Alur dont les décrets d'application sont parus au Journal Officiel en décembre 2016. La proposition est portée depuis longtemps par les députés communistes comme un outil pour lutter contre la crise du logement et les marchands de sommeil.

La municipalité a, dès le début de l'année 2017, sollicité Plaine Commune pour une mise en application concrète sur le territoire de la ville. Fabienne TESSIER KERGOSIEN précise que Plaine Commune est l'autorité compétente en matière du tout habitat. Elle est donc seule habilitée à délibérer sur le sujet. Après plusieurs mois d'échanges, le territoire a délibéré en juin 2018 pour appliquer ce dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'équipe municipale se félicite de la mise en place de l'autorisation préalable à la mise en location qui vient s'inscrire dans une démarche globale de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale de protéger les Stanois des ravages de la crise du logement que la région et de nombreuses villes encouragent en refusant de financer et construire du logement social.

Les logements indignes ou insalubres sont très souvent occupés par des personnes en difficulté, en contrat précaire ou très précaire, au chômage ou qui ne connaissent pas leurs droits. Ce sont des personnes qui ne peuvent pas accéder à du logement privé qualitatif ou à du logement social tant le nombre de demandes est important. Fabienne TESSIER KERGOSIEN précise que Stains, malgré la politique menée, compte plus de 2500 demandeurs de logement en attente. Pour elle, le gouvernement porte une lourde responsabilité dans l'aggravation de cette crise avec la réduction drastique des financements des bailleurs sociaux, la loi Élan qui encourage la vente de logements sociaux et la baisse des APL. La municipalité doit, malgré le caractère sacré du droit de propriété en France, tout faire pour protéger les habitants de ceux qui profitent de la crise du logement pour être de véritables marchands de sommeil.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN ne veut pas que les événements d'Aubervilliers ou de Marseille soient oubliés. La lutte contre l'habitat indigne et pour du logement pour tous et de qualité doit être une cause d'intérêt national. Fabienne TESSIER KERGOSIEN explique que, de manière très concrète, le service hygiène se déplacera dans tout nouveau logement mis en location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de s'assurer de leur conformité au Code de l'habitation.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN tenait également à définir ce qu'est un logement décent. Il s'agit notamment d'une pièce à vivre de 9m<sup>2</sup> avec une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m, une pièce à vivre dont la surface ne peut être inférieure à 7m<sup>2</sup> et n'est autorisée que s'il y a au moins une pièce supérieure à 9m<sup>2</sup>. Une pièce sans fenêtre n'est pas comptabilisée dans la surface habitable et la surface doit être proportionnelle au nombre d'occupants : 9m<sup>2</sup> pour 1 personne, 16m<sup>2</sup> pour un couple et +9 m<sup>2</sup> par personne supplémentaire. Les caves, sous-sols, combles, abris de jardin, garages, entrepôts, magasins ou toutes pièces sans ouvrant sont impropres à l'habitation et ne peuvent être ni loués ni mis à disposition même gratuitement. Fabienne TESSIER KERGOSIEN le rappelle puisque, parfois, la notion de logement digne ou indigne n'est pas connue de tous.

Le permis de louer vient en complément de la modification du PLU qui a été adoptée, de la multiplication des contrôles réalisés sur le terrain, des liens renforcés avec le tribunal et de la démarche initiée par la municipalité avec 30 autres Maires d'Ile-de-France pour se porter candidat pour l'encadrement des loyers. Pour Fabienne TESSIER KERGOSIEN, c'est bien cette stratégie globale, la construction de logement diversifié, y compris le logement social partout, la lutte sans merci contre les marchands de sommeil et l'action renforcée auprès des tribunaux qui permet d'endiguer la crise du logement que l'on subit. Toute autre prise de position visant à se donner bonne conscience ou à être dans la posture politique n'est que cynisme ou démagogie. Fabienne TESSIER KERGOSIEN tient simplement à rappeler que Plaine Commune a délibéré le 29 mai 2018 en Conseil de Territoire pour mettre en œuvre le permis de louer en instaurant, à titre expérimental, un régime d'autorisation préalable de mise en location dite APLM et de déclaration de mise en location dite DML.

Sur le parc privé, 5 villes du territoire sont concernées par ce dispositif dont Stains, comme vient de le rappeler **Monsieur le Maire**, sur le quartier de l'Avenir. Fabienne TESSIER KERGOSIEN ajoute que le permis de louer entre en vigueur sur le territoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Néanmoins, la complexité du circuit de validation et de signature des arrêtés permettant de délivrer ou de refuser une autorisation de mise en location freine l'efficacité du dispositif. En effet, le Président de l'EPT, autorité compétente en la matière, dispose d'un mois pour motiver et signer les arrêtés dont l'instruction des dossiers relève des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS). Fabienne TESSIER KERGOSIEN précise également que la mise à disposition des agents des SCHS ne permet pas de dresser ces difficultés. Toutefois, la loi Élan, adoptée définitivement par le Sénat du 16 octobre 2018 laisse la possibilité de déléguer ces compétences aux villes qui en font la demande auprès de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport présente ces évolutions pour clarifier et accélérer le circuit de validation et de signature des arrêtés. Il précise également la procédure des délégations de compétences et propose une méthode de travail entre Plaine Commune et les villes pour exercer ces compétences. Il est proposé, afin de répondre aux enjeux du permis de louer et d'être proactif dans cette mise en œuvre notamment sur le délai de réponse à respecter, de demander la délégation de cette compétence auprès de l'EPT Plaine Commune. Les arrêtés, autorisations préalables à la mise à la location avec ou sans prescription, seront mis à la signature de **Monsieur le Maire**, ce qui représentera un gain de temps et permettra de respecter les délais.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN propose également une méthode de travail entre le Service Stratégie de l'Habitat et du Logement de Plaine Commune et le Service Communal de l'Hygiène, Environnement et Sécurité. Cela permettra d'évaluer le dispositif au travers d'indicateurs, d'échanger sur les pratiques et d'améliorer le dispositif.

Julien MUGERIN s'excuse pour avoir ri lorsque Monsieur le Maire a dit que l'opposition s'inspirait du programme de l'élan populaire de 2014. Il explique avoir ri parce que, dans ce Conseil, à trois reprises, des idées issues de l'opposition municipale du groupe Stains pour tous ont été reprises. Il l'a notamment noté lorsque la question du tableau des effectifs a été abordée. Julien MUGERIN rappelle que l'opposition dit, depuis le début du mandat, qu'il faut stabiliser les effectifs. Il évoque notamment les propos de Madame AMMI...

Farida AOUDIA-AMMI interrompt Julien MUGERIN pour lui demander de citer son nom en intégralité, autrement dit, AOUDIA-AMMI.

Julien MUGERIN s'excuse et se corrige.

Monsieur le Maire note que Julien MUGERIN éprouve certaines difficultés avec les noms...

Julien MUGERIN lui demande de préciser.

Monsieur le Maire précise donc, avec les noms composés.

Julien MUGERIN le remercie pour cette précision et reprend. Il évoquait donc le moment où Farida AOUDIA-AMMI parlait des effectifs de la ville en stagnation. L'opposition disait justement cela depuis le début. Julien MUGERIN rappelle que, encore la semaine dernière à la médiathèque lorsqu'il s'agissait du budget, la majorité disait que l'opposition municipale voulait faire diminuer le nombre d'agents. Il insiste sur le fait que l'opposition n'a jamais tenu de tels propos ou écrit de telles choses. Julien MUGERIN souhaiterait que la majorité fasse attention à cela puisqu'il s'agit d'un mensonge.

Par ailleurs, l'opposition avait également porté les sujets du permis de louer et l'augmentation de la subvention à l'ESS (Espérance Sportive de Stains). En ce qui concerne le permis de louer, Julien MUGERIN se demande pourquoi il y a un an, alors que l'opposition a posé un vœu, la majorité avait voté contre ce vœu. Ce vœu proposait de mettre en place le permis de louer sur la ville. Julien MUGERIN se rappelle que Monsieur DEFREL, à ce moment-là, avait répondu qu'il fallait faire des études... Ce n'était qu'un vœu, il ne s'agissait pas d'une délibération ou quoi que soit d'autre.

Pour Julien MUGERIN, l'opposition demandait simplement à ce que, pour l'avenir, les élus puissent mettre en place le permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Il se demande donc pourquoi la majorité, à ce moment-là, avait voté contre pour finalement, un an après, le proposer innocemment et comme si de rien n'était. Julien MUGERIN se demande également pourquoi la majorité ne dit pas simplement que sur proposition de l'opposition, il y a un an, on met en place maintenant le permis de louer. Pour Julien MUGERIN, cela n'empêche pas que cela soit à Plaine Commune de le mettre en place, qu'il faille faire des études, qu'il y ait un contexte à installer... Il le comprend sans problème. En revanche, il ne comprend pas pourquoi la majorité a voté contre le vœu proposé par l'opposition l'année passée.

Monsieur le Maire commence par préciser que la majorité n'avait vraiment pas besoin de ce vœu de l'opposition pour se prononcer sur le permis de louer, dès lors que Stains a été peut-être l'une des premières collectivités à avoir lancé la bataille pour entrer dans ce

dispositif. La municipalité est même allée très loin sur le permis de diviser et le permis de louer. **Monsieur le Maire** rappelle à l'opposition que si elle souhaite rejoindre la majorité elle peut toujours en faire le vœu bien qu'il lui ait déjà répondu sur le sujet. **Monsieur le Maire** ajoute que la majorité était déjà largement mobilisée, bien avant le vœu de l'opposition, sur cette question du permis de louer et du permis de diviser.

**Monsieur le Maire** se rappelle des débats que l'équipe municipale a pu avoir y compris à Plaine Commune. Il a fait partie des Maires qui défendaient cette mesure. La municipalité peut être fière et aura beaucoup à faire. En effet, **Monsieur le Maire** rappelle qu'il ne s'agit pas de mettre en place une mesure qui sera, dans tous les cas, officialisée dès le 1<sup>er</sup> janvier. Tout un travail de suivi sera ensuite mené pour justement être très vigilant sur cette disposition du permis de louer sur la ville. Pour **Monsieur le Maire**, il est bien dommage de formuler un vœu, une fois que la majorité a lancé la bataille. Il estime qu'il aurait peut-être fallu le faire bien avant. Il sait que, ce soir, l'opposition va voter en faveur de cette délibération qui n'est pas un vœu mais qui est une délibération concrète pour mettre en place le permis de louer.

Julien MUGERIN souhaite s'assurer que **Monsieur le Maire** dira bien dans 7 jours à Stains que l'opposition a voté pour...

**Monsieur le Maire** a rarement vu, au sein de ce Conseil municipal, l'opposition proposer des choses extrêmement intéressantes et qui vont dans l'intérêt des habitants. Pour **Monsieur le Maire**, la position de l'opposition sur le budget, sur le personnel, sur les associations, sur la culture, en est la preuve. Certainement que dans l'opposition certains ou certaines ne partagent pas l'opinion de Julien MUGERIN, mais il demeure une opposition sur la culture, sur la citoyenneté.

Pour **Monsieur le Maire**, l'opposition ne peut pas faire croire qu'elle est favorable et s'opposer aux actes concrets. Il se réjouit en revanche que l'équipe municipale acte de manière concrète des délibérations qui se concrétisent par des projets et par des aides financières. **Monsieur le Maire** présentera notamment, à la fin du Conseil municipal, un rapport qui permettra d'allouer une subvention supplémentaire pour l'ESS. Il précise que ce travail est mené depuis le début du mandat et répète que, encore une fois, la majorité n'a pas attendu l'opposition comme elle ne l'attend pas non plus sur le terrain et lors des événements et initiatives organisés sur la ville avec les Stanois.

Mathieu DEFREL voudrait simplement préciser qu'il est intéressant de parler de mensonge sur la réduction du nombre d'agents municipaux car, autant sur certains sujets, la majorité s'attend aux remarques de l'opposition et à ses plaidoyers, autant sur la question du personnel communal, il est nécessaire une nouvelle fois, selon Mathieu DEFREL, de recommencer. En effet, depuis le début du mandat, au-delà des paroles, l'opposition a, selon lui, plus que montré qu'elle n'était pas favorable à la stagnation voire l'augmentation du service public.

Julien MUGERIN estime qu'il s'agit d'une interprétation.

Mathieu DEFREL demande à Julien MUGERIN de ne pas lui couper la parole et de respecter les règles de politesse.

Pour Julien MUGERIN la politesse passe par le fait de ne pas mentir.

Mathieu DEFREL lui répond alors que ce ne sera pas la première fois qu'il est débouté sur ce type d'accusations.

## Ville de Stains

Pour Mathieu DEFREL, ils pourront débattre longuement et certainement devant les agents communaux de la position de l'opposition. Il interroge Julien MUGERIN sur son soutien à la présidentielle et au candidat qui s'exprimait en faveur d'une diminution de 500 000 fonctionnaires de la fonction publique. Il serait surpris d'apprendre que ce dernier ait voté pour Monsieur MELENCHON. Ce serait, pour Mathieu DEFREL, une preuve de sagesse.

Julien MUGERIN souhaiterait connaître l'identité du candidat qu'il a soutenu.

**Monsieur le Maire** demande à Julien MUGERIN de laisser parler Mathieu DEFREL.

Julien MUGERIN insiste pour savoir quel candidat il a soutenu.

**Monsieur le Maire** lui demande de garder son calme.

Julien MUGERIN se dit parfaitement calme et fait remarquer à la majorité qu'il garde même le sourire. Néanmoins, il insiste pour connaître le nom du candidat qu'il a soutenu.

Mathieu DEFREL dit aimer déclencher les passions.

**Monsieur le Maire** se rappelle du dernier Conseil municipal 2017 au cours duquel il avait trouvé Julien MUGERIN très énervé.

Julien MUGERIN se demande s'il n'y avait pas un miroir dans le bureau de vote puisque Mathieu DEFREL sait quel candidat il a soutenu.

Mathieu DEFREL trouve l'amnésie sélective bien pratique.

**Monsieur le Maire** propose de laisser Mathieu DEFREL répondre à Julien MUGERIN. Il demande à ce dernier d'avoir le respect de laisser Monsieur DEFREL lui répondre puisqu'il l'a écouté longuement tout à l'heure.

Julien MUGERIN regrette que la réponse soit à côté de la plaque.

**Monsieur le Maire** demande à nouveau à Julien MUGERIN de laisser Mathieu DEFREL lui répondre.

Julien MUGERIN demande à Mathieu DEFREL de lui dire quel candidat il a soutenu à l'élection présidentielle.

Mathieu DEFREL trouve qu'il est compliqué de parler avec une opposition un peu complexe. Néanmoins, il voudrait dire qu'il est bien de se positionner pour le permis de louer parce que cela équivaut, d'un certain côté, à se positionner également sur la question du logement social. La municipalité se bagarre aussi contre la spéculation immobilière sur la ville de Stains et ne souhaite pas voir sa ville se densifier. Elle veut proposer à ses habitants des solutions de logements dignes qui passent notamment par le logement social. La majorité n'attendait pas nécessairement l'opposition sur ce terrain. La majorité ne peut donc que féliciter l'opposition pour cela. En revanche, sur le reste des débats, ils auront, avec grand plaisir, l'occasion d'en discuter à nouveau. Pour Mathieu DEFREL, il est surtout important de tenir le regard face aux agents communaux, notamment lorsque l'opposition n'a cessé de ne pas voter les budgets qui permettent, notamment, à ces agents de travailler dans les meilleures conditions possibles ; cela est un fait indéniable.



LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : DEMANDE** à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, compétent en matière d'habitat, de déléguer à la commune de Stains la mise en œuvre et le suivi sur son territoire, des articles L. 634-3 à L. 634-4 du Code de la construction et de l'habitation relatifs à la déclaration de mise en location.

**ARTICLE DEUX : DEMANDE** à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, compétent en matière d'habitat, de déléguer à la commune de Stains la mise en œuvre et le suivi sur son territoire, des articles L.635-3 à L.635-10 du Code de la construction et de l'habitation relatifs à l'autorisation préalable de mise en location.

**ARTICLE TROIS : PRÉCISE** que le Maire de la commune délégataire devra adresser à l'établissement public de coopération intercommunale un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation.

**ARTICLE QUATRE : PRÉCISE** que cette délégation sera encadrée par une convention de délégation de compétences.

**ARTICLE CINQ : APPROUVE** la convention de délégation de la compétence « permis de louer » entre collectivités, à signer entre l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE SIX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

#### **Affaire 5.9 - Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2019**

Rapporteur : Zaïha NEDJAR

Zaïha NEDJAR précise que ce rapport revient chaque année devant le Conseil municipal pour l'autorisation d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2019. La loi instaure une concertation préalable à la désignation des dimanches ouvrés. Ainsi, des dimanches peuvent être travaillés, dans les limites fixées par la loi, par décision du Maire après avis du Conseil Municipal. Conformément aux dispositions de l'article du Code du Travail que les élus ont sous les yeux, les dérogations accordées par le Maire sont portées, comme l'année dernière, de 5 à 12 dimanches par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Zaïha NEDJAR précise que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les élus disposent de la liste des dimanches arrêtés. Il s'agit de donner un avis favorable sur l'autorisation d'ouverture des commerces pour les dates suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à

l'exécution de la délibération. Zaiha NEDJAR ajoute qu'il s'agit d'une dérogation collective. Ainsi, aucune demande de dérogation n'est formulée par les commerçants.

Francis MORIN souhaiterait simplement expliquer son abstention. Elle porte sur le fait que Carrefour est ouvert le dimanche matin et Tati le dimanche toute la journée. Francis MORIN croit savoir qu'ils ont trouvé un biais juridique pour le faire. Il s'interroge sur ce sujet et aimerait que l'équipe municipale fouille l'argumentaire de Carrefour et de Tati. En effet, pour les petits commerces de Stains, le marché de l'Avenir... c'est fâcheux et c'est la raison pour laquelle Francis MORIN s'abstient.

Monsieur le Maire ajoute que la loi Macron dans le précédent gouvernement, avait acté et donné l'autorisation aux grandes surfaces, entre autres, d'ouvrir presque tous les dimanches.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE) et **2 abstentions** (M. Francis MORIN, Mme Afifa GUERRAH (par mandat))

**ARTICLE UN : DONNE** un avis favorable sur une autorisation d'ouverture des commerces pour les dates suivantes : le dimanche 30 juin 2019, le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019, et les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2019, sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du Travail et de l'accord du personnel concerné. Pour les commerces de détail dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>, lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L. 3133-1 du Code du travail, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **Affaire 6.1 - Convention d'occupation précaire de locaux de l'ancien collège Maurice Thorez entre la Commune de Stains et l'association La Résidence Sociale Pôle Territorial 93**

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN explique qu'il s'agit simplement de plusieurs partenaires, l'ESAT Marville, l'ESAT Pleyel, l'EMPro et l'IME Chaptal, avec lesquels Stains est en partenariat permanent. Ces derniers ont besoin, pour un certain nombre d'actions pédagogiques, d'avoir un local où les publics peuvent être accueillis. L'idée est en réalité de leur offrir la possibilité d'occuper, à mi-temps et en partage avec la brigade verte, des locaux disponibles situés au-dessus de la Régie de Quartier. Francis MORIN précise qu'un partenariat avec le Pôle de l'Économie Solidaire pourra se mettre en place dans ce cadre-là et renforcera l'engagement de la ville de Stains. Cet engagement, pour Francis MORIN, n'est pas toujours suffisamment manifesté par rapport au public handicapé qui sera accueilli dans

cette structure. Il souhaiterait également ajouter que les élus disposent du plan des locaux ainsi que de la surface qui permet de calculer le loyer qui sera payé par l'ESAT.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention d'occupation précaire de locaux de l'ancien collège Maurice Thorez, ci-annexée, entre la Commune de Stains et l'association La Résidence Sociale Pôle Territorial 93.

**ARTICLE DEUX : FIXE** à 3 €/m<sup>2</sup> le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association La Résidence Sociale Pôle Territorial 93 à la commune.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### **Affaire 7.1 - Attribution d'une subvention à l'association Espérance Sportive de Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Ce dernier rapport devait être présenté par Favella HIMEUR, mais Monsieur le Maire rappelle qu'elle est excusée.

Il s'agit du rapport sur l'attribution d'une subvention à l'association de l'Espérance Sportive de Stains (ESS). Il est demandé au Conseil municipal d'accorder à l'ESS la subvention de 20 000 € au titre de l'année 2018. Monsieur le Maire précise que cette subvention vient s'ajouter à la subvention annuelle versée par la municipalité. Il trouve également important de rappeler que la ville de Stains est certainement une des rares villes à avoir augmenté la subvention pour un partenaire associatif omnisport. En effet, beaucoup de villes ont fait le choix soit de réduire de manière assez forte les budgets en direction de l'activité sportive ou, soit au sein même de l'activité sportive, ont fait le choix de prioriser une discipline sportive au détriment d'autres. Monsieur le Maire souhaite taire le nom de villes, mais évoque une commune, à proximité de Stains, qui a fait le choix de prioriser l'activité et la pratique sportives autour du football et de réduire, voire presque de supprimer, les subventions aux autres associations sportives et aux autres disciplines.

Monsieur le Maire se réjouit que Stains ait un partenaire qui propose de très nombreuses disciplines, près d'une trentaine, lui semble-t-il. La municipalité a d'ailleurs fortement soutenu et accompagné de nouvelles disciplines créées très récemment comme le badminton. Monsieur le Maire évoque également le handball qui a été relancé et créé à

Stains, depuis 1 an. Il a rencontré les différents partenaires de l'ESS samedi dernier en allant sur le terrain avec un certain nombre d'élus ici présents, Favella, Zaïha, Géry, Angèle, Mathieu et d'autres. Pour **Monsieur le Maire**, ce fut l'occasion d'échanger et de discuter avec les partenaires. Au moment où ceux-ci accusent des baisses avec deux ou trois institutions, ils sont ravis que la municipalité les accompagne et soutienne de manière très concrète le mouvement sportif. **Monsieur le Maire** cède la parole à Monsieur MUGERIN qui, note-t-il, s'octroie à chaque fois le droit de couper la parole.

Julien MUGERIN revient sur les propos de **Monsieur le Maire** qui disait qu'il demeurerait rare qu'une ville augmente autant sa participation sur un club omnisport. Il voudrait répondre à cela qu'il est rare que la participation financière d'une ville pour un club omnisport soit aussi faible à la base. Julien MUGERIN se réjouit qu'elle soit augmentée d'autant que, pour lui, cela répond à ce que l'opposition demande depuis très longtemps. Il se rappelle qu'à l'époque, la majorité avait dit que les subventions étaient données en fonction de ce que l'association demandait. L'opposition est très heureuse de l'augmentation de cette subvention au club omnisport et va donc la voter. Julien MUGERIN, pour argumenter ses propos, évoque le budget de Tremblay-en-France qui est, pour les associations sportives, d'un autre niveau.

**Monsieur le Maire** demande à Julien MUGERIN de lui donner le montant de ce budget.

Julien MUGERIN propose à la majorité d'aller le chercher.

Mathieu DEFREL évoque la nécessité de connaître le budget de fonctionnement global.

**Monsieur le Maire** demande à nouveau à Julien MUGERIN s'il a les chiffres.

Julien MUGERIN envoie, encore une fois, les élus de la majorité chercher ces chiffres. Il les envoie également chercher, afin qu'ils s'occupent, les budgets des 36 000 communes de France bien qu'ils aient, d'après Julien MUGERIN, autre chose à faire. L'opposition est contente d'avoir été entendue et imagine que l'ESS sera aussi heureuse de bénéficier de cette subvention. Enfin, Julien MUGERIN souhaitait simplement lever un doute exprimé en amont par **Monsieur le Maire** qui concernait l'unité de l'opposition municipale. Il tient à dire que l'unité de cette dernière ne fait aucun doute. En revanche, il n'est pas certain que ce soit le cas au sein de la municipalité de **Monsieur le Maire**.

**Monsieur le Maire** n'a aucun doute sur l'unité des oppositions municipales.

Zaïha NEDJAR ne souhaite pas revenir sur les propos de Monsieur MUGERIN qui n'intéressent pas la majorité municipale. En ce qui concerne le rapport, l'opposition s'étonnait de la faible participation de la municipalité comparativement à d'autres villes, mais Zaïha NEDJAR voudrait préciser qu'il faut ajouter à la subvention tout ce que la ville met à disposition en termes d'aides en nature ou d'équipements sportifs. Zaïha NEDJAR croit savoir que la ville de Stains dépasse, en mettant bout à bout toutes les autres aides chiffrables et les coûts RH chiffrables, les 177 000 € de subventions accordées à l'ESS.

Elle assure que la municipalité contribue largement à aider toutes les associations, y compris les associations sportives, parce qu'elle porte un intérêt fort aux questions du sport en direction de ces publics, des jeunes et des moins jeunes et aux valeurs que peut drainer le sport auprès de ces publics. Par ailleurs, la comparaison entre la ville de Stains et la ville de Tremblay n'est pas, pour Zaïha NEDJAR, adaptée. En effet, elle souhaite rappeler que ces deux villes ne se trouvent pas sur le même territoire et qu'une des recettes pour la ville de Tremblay est celle du site de Roissy. Ainsi, en termes de recettes, les deux villes ne sont pas sur le même registre. Néanmoins, pour Zaïha NEDJAR, la municipalité n'a pas à rougir de toute l'aide qu'elle peut apporter aux associations y compris aux associations sportives.

## Ville de Stains

**Monsieur le Maire** se réjouit pour la ville de Tremblay et remarque que l'opposition a cité une ville de gauche et non une ville de droite. La majorité pourrait citer un certain nombre d'exemples et ce serait tout le contraire. **Monsieur le Maire** évoque notamment la suppression des subventions dans les villes de Saint-Ouen, du Blanc-Mesnil et d'autres. Il remarque que l'opposition s'est gardée de donner l'exemple d'une ville de droite.

**Monsieur le Maire** est fier que Stains continue à s'engager pour le mouvement sportif qui est malheureusement mal en point. **Monsieur le Maire** propose de passer au vote. Il ajoute ironiquement que l'opposition, puisqu'il s'agit de sa proposition, va sûrement voter pour.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : ACCORDE** à l'association Espérance Sportive de Stains une subvention d'un montant de 20 000 euros (vingt mille euros) au titre de l'année 2018.

**ARTICLE DEUX : DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-deux heures six.

Le Secrétaire de séance  
Monsieur Julien MUGERIN



Le Maire  
Monsieur Azzédine TAÏBI

